

120

Chaire Quetelet 1999 « *Populations et défis urbains* »
Institut de démographie (UCL), Louvain-la-Neuve, 26-29 octobre 1999

NUPTIALITÉ ET CONDITIONS DE VIE DANS LES VILLES AFRICAINES

Philippe ANTOINE (IRD)

Le mariage est un révélateur des nouveaux comportements sociaux qui se font jour dans les sociétés urbaines. L'urbanisation permet un élargissement de l'espace social de l'individu, le contrôle familial peut s'affaiblir, l'homme ou la femme peut s'affirmer davantage. Si la liberté de choix du conjoint s'accroît, le marché matrimonial reste relativement segmenté à cause du fait ethnique et de la fragmentation sociale urbaine. On peut se demander si l'on n'assiste pas à une "transition de la nuptialité" dans les villes africaines, c'est-à-dire, si les plus jeunes générations n'adoptent pas des comportements différents de ceux de leurs aînés. Est-ce un effet de génération ? D'autres facteurs médiatisés par les générations sont-ils à la base de ces changements ? Cette "transition de la nuptialité" actuellement observée dans plusieurs capitales africaines est largement due aux difficultés économiques croissantes (à travers les problèmes d'emploi et de logement, la scolarisation, etc.) conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale en milieu urbain.

Dans ce contexte de crise, nous avons donc cherché à mieux comprendre les processus affectant la vie matrimoniale des femmes et des hommes dans plusieurs capitales africaines. Dans la plupart des capitales, l'âge au premier mariage des femmes recule. Par exemple à Niamey 25 % des femmes de 25-34 ans était toujours célibataires à 20 ans alors que seulement 18 % des femmes de 35-49 ans étaient célibataires au même âge (CERPOD, 1996). Il existe moins de données concernant le mariage des hommes, faute d'études spécifiques. Le recul de l'âge au mariage est souvent attribué à la scolarisation, mais elle n'explique pas tout, car, actuellement, en milieu urbain, même les femmes non-scolarisées se marient plus tardivement que leurs aînées (Antoine, Nanitelamio, 1991). On peut émettre l'hypothèse que la crise qui touche particulièrement les jeunes gens en restreignant leur accès à l'emploi, les conduit à différer leur mariage. Cette crise peut aussi fragiliser les couples et accentuer le risque de divorce.

Après avoir montré que les données classiques sont trop réductrices pour traduire l'ampleur des changements en cours, nous comparerons la situation de trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé et Antananarivo. Nous essaierons de mettre en évidence l'influence de la précarité due à la crise, sur le déroulement de la vie matrimoniale des femmes et des hommes.

Fonds Documentaire ORSTOM



010020527

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: Bx 20527 Ex: unique

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

QUELQUES INDICATEURS PROVENANT DES EDS

Un mariage de moins en moins précoce

Dans la plupart des pays l'âge au premier mariage en milieu urbain est plus élevé qu'en milieu rural et par ailleurs l'entrée en union est de plus en plus tardive (Hertrich et Pison, 1997). Le recul de l'âge au premier mariage des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation : scolarisation plus importante des filles, activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie, adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage. Ces nouveaux modes de vie urbains sont des facteurs importants du retard de calendrier dans le premier mariage des femmes.

La compilation des résultats de plusieurs enquêtes démographiques et de santé (EDS) confirme cette évolution. Ainsi on peut comparer l'évolution de l'âge médian d'entrée en première union pour deux générations différentes : les femmes ayant respectivement 40-44 ans (Tableau 1)¹ et celles âgées de 25-29 ans (Tableau 2) au moment de ces enquêtes. Dans la plupart des pays enquêtés, en milieu rural l'âge médian au premier mariage évolue très peu d'une génération à l'autre (environ une demi année en 15 ans passant d'environ 17 ans à 17,5 ans), à l'exception de pays comme le Liberia, le Kenya et le Soudan où l'âge à la première union recule davantage. En milieu urbain la variation est de plus grande ampleur (environ 1,6 ans) l'âge au mariage passant d'un peu moins de 18 ans à plus de 19,5 ans. Cependant, pour certains pays, la différence entre générations reste minime. C'est le cas au Burkina-Faso, au Togo ou encore en Côte d'Ivoire. Par contre le gain est de plus de deux ans pour des pays comme l'Ouganda, le Cameroun, le Sénégal, le Rwanda ou le Soudan. Pour d'autres pays, comme Madagascar, les résultats laissent présager un tassement des écarts d'une enquête à l'autre. En milieu urbain, l'écart entre les pays est encore modeste pour la génération des 40-44 ans. L'âge médian va d'un minimum de 15,2 ans au Niger (et des valeurs proches dans les pays sahéliens voisins comme le Mali ou le Tchad) à 20,4 ans à Madagascar et au Kenya. Pour la jeune génération des 25-29 ans, l'écart est plus important entre des pays comme le Niger (15,7 ans) ou les pays sahéliens voisins (16,2 ans) et des pays comme le Soudan (23,2 ans), le Sénégal (23,3 ans) ou le Rwanda (23,9 ans).

Ce recul de l'âge au mariage en milieu urbain est confirmé dans les pays pour lesquels on dispose de plusieurs enquêtes. C'est ainsi le cas au Cameroun entre 1988 et 1994, au Mali entre 1986 et 1996, au Niger (1992 et 1998) et particulièrement au Sénégal entre 1986, 1992 et 1997. Pour certains pays il n'y a guère d'évolution notable à relever (comme au Ghana), voire parfois noter un rajeunissement de l'âge d'entrée en union, comme à Madagascar pour la génération des femmes de 25-29 ans.

Ces données présentent toutefois des limites pour apprécier l'évolution des comportements matrimoniaux en ville. En effet, comme souvent, les définitions du milieu urbain varie d'une enquête à l'autre et le réseau urbain diffère d'un pays à l'autre. Pour certains il s'agit surtout de gros bourgs encore à vocation agricole, pour d'autres de cités à vocation de service, où une grande partie de la population est déjà scolarisée. Par ailleurs, ce genre de données ne tient compte que du lieu de résidence au moment de l'enquête, sans distinction entre les femmes socialisées jeunes en ville et les néo-citadines venues après leur mariage. Il serait utile de pouvoir comparer la situation d'une grande ville à l'autre (la capitale en général), mais comme on peut le constater cette indication est absente pour la moitié des enquêtes. Toutefois dans les pays pour

¹ Je tiens à remercier Ngoy Kishimba qui m'a aidé (à distance) à compléter les tableaux 1, 2 et 3.

lesquels on dispose des données, on note peu de différence entre la capitale et l'ensemble du milieu urbain à l'exception principalement de Madagascar, où l'entrée en union est nettement plus tardive dans la capitale que pour le reste des villes du pays.

Tableau 1 : Age médian à la première union des femmes âgées de 40-44 ans au moment de l'enquête

Pays	Milieu rural	Milieu urbain	Capitale
Bénin (1996)	17,9	18,9	-
Burkina Faso (1993)	17,5	17,8	17,9
Burundi (1987)	19,4	18,1	-
Cameroun (1991)	16,1	16,8	18,2 ⁽²⁾
Cameroun (1998)	16,7	17,4	19,3 ⁽¹⁾
Centrafrique (1994)	17,1	15,8	16,0
Côte d'Ivoire (1994)	17,9	18,8	19,8
Ghana (1988)	17,3	18,1	18,4 ⁽³⁾
Ghana (1993)	18,7	18,9	19,5 ⁽²⁾
Guinée (1992)	15,5	16,0	17,1
Kenya (1989)	17,3	18,7	19,4
Kenya (1993)	18,0	20,4	-
Kenya (1998)	17,9	20,2	22,5
Liberia (1986)	15,9	16,9	-
Madagascar (1992)	17,6	19,6	20,1
Madagascar (1997)	17,2	20,4	21,6
Mali (1986)	15,7	15,5	15,1
Mali (1995-96)	15,8	16,5	17,0
Niger (1992)	15,0	15,2	15,6
Niger (1998)	14,9	15,5	15,5
Nigeria (1990)	16,4	18,9	-
Ouganda (1989)	16,8	17,4	17,3
Ouganda (1995)	16,9	18,3	-
Rwanda (1992)	19,3	20,1	19,5
Sénégal (1986)	16,0	16,5	-
Sénégal (1992-93)	15,6	16,9	-
Sénégal (1997)	16,1	17,7	-
Soudan (1990)	15,8	15,8	16,1
Tchad (1996-97)	15,6	15,6	15,1
Togo (1988)	17,7	19,2	20,2
Togo (1998)	18,5	20,1	21,0
Zimbabwe(1988)	17,8	18,6	-
Zimbabwe(1994)	18,8	119,3	18,8

Source: A partir des rapports nationaux des EDS. Demographic and Health Surveys. Institute for Resource Development/ Westinghouse.

² Yaoundé/Douala

³ Région : Greater Accra

Tableau 2 : Age médian à la première union des femmes
âgées de 25-29 ans au moment de l'enquête

Pays	Milieu rural	Milieu urbain	Capitale
Bénin (1996)	18,2	19,7	-
Burkina Faso (1993)	17,4	17,9	18,1
Burundi (1987)	19,5	19,9	-
Cameroun (1991)	16,2	18,2	19,7 ⁽⁴⁾
Cameroun (1998)	17,2	19,5	20,9 ⁽³⁾
Centrafrique (1994)	17,8	17,1	17,0
Côte d'Ivoire (1994)	17,7	19,1	19,5
Ghana (1988)	18,2	19,6	19,6 ⁽⁵⁾
Ghana (1993)	18,6	19,7	20,9 ⁽⁴⁾
Guinée (1992)	15,8	17,1	18,3
Kenya (1989)	18,3	19,9	20,1
Kenya (1993)	19,1	21,5	23,0
Kenya (1998)	19,7	21,6	22,8
Liberia (1986)	17,3	18,6	-
Madagascar (1992)	18,3	22,8	24,8
Madagascar (1997)	18,3	20,8	23,0
Mali (1986)	15,8	16,2	16,0
Mali (1995-96)	15,8	17,5	18,0
Niger (1992)	15,0	15,7	16,9
Niger (1998)	15,2	16,6	17,9
Nigeria (1990)	16,3	19,9	-
Ouganda (1989)	17,4	19,4	20,0
Ouganda (1995)	17,5	19,4	-
Rwanda (1992)	20,8	23,9	21,5
Sénégal (1986)	16,0	18,8	-
Sénégal (1992-93)	15,8	19,9	-
Sénégal (1997)	16,7	23,3	-
Soudan (1990)	19,0	23,2	23,0
Tchad (1996-97)	15,8	16,2	15,5
Togo (1988)	17,8	19,6	19,8
Togo (1998)	18,3	20,2	21,5
Zimbabwe (1988)	18,5	19,4	-
Zimbabwe (1994)	19,0	20,0	19,7

Source: A partir des rapports nationaux des EDS. Demographic and Health Surveys. Institute for Resource Development/ Westinghouse.

Le maintien de la polygamie en ville

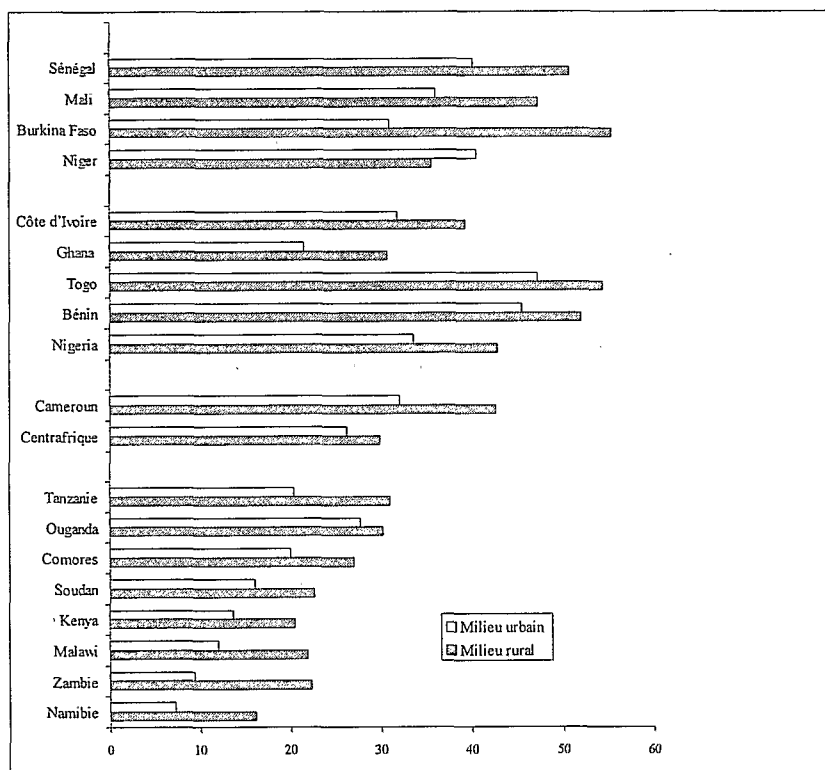
Cette différence relative de comportement, se retrouve dans d'autres pratiques matrimoniales comme la polygamie. Les principaux facteurs démographiques qui favorisent la polygamie sont bien connus : un âge au mariage relativement jeune chez les femmes, un écart d'âges important entre les conjoints, une quasi-absence de célibat définitif quel que soit le sexe, et le remariage rapide des veuves et divorcées (Pilon, 1991 ; Pison, 1986 ; Goldman et Pebley, 1989). Les

⁴ Yaoundé/Douala

⁵ Région : Greater Accra

résultats récents des enquêtes démographiques et de santé (EDS) montrent une grande diversité régionale du phénomène (Figure 1).

Figure 1 : Proportion de femmes (âgées de 15 à 49 ans) mariées à un polygame dans différents pays entre 1992 et 1996.



Source : Chronique du CEPED n°28, à partir des résultats des EDS.

Les zones de basse polygamie sont situées en Afrique de l'Est et australe, où, en milieu rural, entre 11 et 31 % des femmes mariées sont en situation de polygamie et, en ville, entre 7 et 20 %. La zone de haute polygamie est centrée sur l'Afrique de l'Ouest, tant dans les régions côtières que sahéliennes, où près d'une femme mariée sur deux est dans une union polygame, même en ville. C'est principalement au Togo, au Bénin et au Burkina Faso que la fréquence de la polygamie est la plus importante, devant le Sénégal et le Mali. Dans les pays bordant le Golfe de Guinée, dans une même aire culturelle, la polygamie est nettement moins élevée dans les deux pays anglophones (Ghana et Nigeria) que dans les pays francophones voisins (Côte d'Ivoire, Togo et Bénin). Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, le niveau de polygamie est nettement plus élevé en milieu rural, en particulier en Afrique australe. Plus la pratique de la polygamie est importante, plus les écarts entre milieux urbain et rural s'estompent. Seul le Niger présente un profil différent : la pratique de la polygamie est plus élevée en milieu urbain, où ce type d'union concerne des couches aisées de la population.

On peut compléter cette analyse globale en regardant le comportement des jeunes générations. Dans ce cas nous avons retenu la proportion des femmes en union polygame parmi les femmes mariées âgées de 20-24 ans au moment des enquêtes (Tableau 3). En milieu rural, on retrouve la même évolution que celle décrite précédemment pour l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans. La polygamie augmente d'Est en Ouest avec 45 % des jeunes filles mariées à un polygame en milieu rural au Burkina Faso et des proportions voisines dans les campagnes togolaises et béninoises. Dans l'ensemble la proportion de polygame est réduite de 25 % en milieu urbain.

Quelques pays font exception à la règle comme en particulier le Burkina ou le Zimbabwe où la proportion de jeunes femmes en union polygame est inférieure de moitié en milieu urbain. A l'inverse dans plusieurs pays les proportions de jeunes femmes en situation de polygamie sont voisines en milieu urbain et en milieu rural (Kenya, Togo, Ghana, Soudan, Ouganda), voire plus importante en milieu urbain comme au Niger ou au Burundi. Pour les pays pour lesquels on possède plusieurs observations, la situation évolue dans le temps pour certains d'entre eux. La proportion de jeunes femmes en polygamie diminue au Kenya, au Ghana (en milieu rural), au Mali, nettement en Ouganda. Par contre, la situation reste inchangée au Cameroun ou au Sénégal.

Tableau 3 : Pourcentage de femmes qui vivent en union polygame parmi les femmes âgées de 20-24 ans actuellement en union.

Pays	Milieu rural	Milieu urbain	Capitale
Bénin (1996)	41,8	32,9	-
Burkina Faso (1993)	45	20,3	18,7
Burundi (1987)	6,2	10,5	-
Cameroun (1991)	36,5	24,7	14,9 ⁽⁶⁾
Cameroun (1998)	36,0	26,3	16,8 ⁽⁵⁾
Centrafrique (1994)	25,4	19,6	20,8
Côte d'Ivoire (1994)	29,9	23,2	22,8
Ghana (1988)	27,4	20,5	-
Ghana (1993)	18,6	19,6	-
Kenya (1989)	18,4	14,6	10,3
Kenya (1993)	12,7	11,8	8,2
Liberia (1986)	38,3	26,1	-
Madagascar (1992)	4,4	3,3	3,6
Madagascar (1997)	4,3	3,5	3,0
Mali (1986)	38,8	28,1	22,4
Mali (1995-96)	32,3	23,9	22,8 ⁽⁷⁾
Niger (1992)	25,4	30,5	21,6
Nigeria (1990)	35,8	26,0	-
Ouganda (1989)	30,4	33,1	32,4
Ouganda (1995)	24,0	17,9	-
Rwanda (1992)	8,5	5,4	7,6
Sénégal (1986)	36,8	25,2	-
Sénégal (1992-93)	35,6	26,3	-
Sénégal (1997)	34,4	27,5	-
Soudan (1990)	13,0	13,9	11,4
Togo (1988)	41,6	35,9	31,1
Zimbabwe(1988)	14,1	7,5	-
Zimbabwe(1994)	14,2	8,6	4,5

Source: A partir des rapports nationaux des EDS. Demographic and Health Surveys. Institute for Resource Development/ Westhinghamhouse.

⁶ Yaoundé/Douala

⁷ L'intitulé du tableau original (tableau 5.2, rapport EDMS-II, 1995-96) est flou : "Parmi les femmes et les hommes actuellement en union, pourcentage de celles/ceux en union polygame par caractéristiques socio-démographiques, selon l'âge actuel (pour les femmes)".

Dès les années soixante, on prédisait une disparition progressive de la polygamie en ville, notamment sous l'effet de la scolarisation, de l'ouverture aux valeurs occidentales, etc. Les données disponibles montrent que l'institution demeure globalement très prégnante en milieu urbain. Le lien avec le niveau d'instruction ou le statut socio-économique peut se révéler parfois ambivalent ; une ambivalence que renforcerait la prise en compte du phénomène des unions dites « informelles » (maîtresses, deuxièmes bureaux...).

Les pays à forte polygamie se caractérisent également par une dissolution des unions plus fréquente, suivie de remariage rapide. Cependant l'évolution de l'instabilité des unions reste assez mal connue en Afrique. On ignore presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). Les ruptures d'union sont souvent masquées par les remariages rapides. L'activité professionnelle apparaît comme le facteur le plus important du divorce. Elle est associée à une possibilité d'indépendance financière de la femme qui est alors susceptible d'assumer économiquement sa propre charge et celle de ses enfants dans un éventuel divorce (McDonald, 1985 ; Burnham, 1987). Pour les femmes ayant exercé un emploi avant le mariage et qui ne l'exercent plus après le mariage le risque de divorce est plus faible, soutenant l'hypothèse d'insécurité économique comme élément de dissuasion au divorce de ces femmes. A l'inverse, à Dakar, la perte de son emploi par le mari constitue l'un des principaux facteurs de divorce de l'épouse (Antoine et al, 1998).

On le voit les situations restent malgré tout relativement contrastées d'un pays à l'autre, certains connaissent une évolution importante des comportements matrimoniaux en ville, alors que dans d'autres pays la situation semble stagner. Mais ces changements ne vont pas toujours dans le même sens. Ainsi au Sénégal les femmes urbaines se marient de plus en plus tardivement, mais une proportion importante d'entre elles se retrouve toujours dans une union polygame.

LE CONTEXTE DES TROIS VILLES ÉTUDIÉES

Trois capitales africaines, ayant chacune au moins un million d'habitants, sont retenues pour cette étude : Dakar, capitale du Sénégal qui a fait l'objet d'une enquête en 1989 conduite par l'IFAN et l'ORSTOM (Antoine et al, 1996) ; Yaoundé, capitale du Cameroun, où l'enquête a été réalisée en 1996 par l'IFORD et le CEPED (Kouamé et al, 1999) et Antananarivo, capitale de Madagascar, où l'enquête s'est déroulée en 1998 dans le cadre du projet MADIO avec la participation du CEPED (Antoine et al, 1999). La disparité des dates de ces enquêtes ne constitue pas un obstacle majeur à la comparabilité des résultats et ceci pour au moins deux raisons : d'abord, les trois enquêtes s'intéressent à des individus homogènes du point de vue de l'âge (les 25-54 ans⁸). Ensuite, nos analyses permettent de retracer des processus qui ont eu lieu dans un passé plus ou moins lointain.

Dakar

Entre 1961 et 1991, le revenu par tête a diminué au Sénégal; il a baissé de 45 % à la campagne et de 48 % en ville (Duruflé, 1994). L'État, principal employeur du secteur moderne (40 % des emplois modernes sont dans l'administration), a été contraint de limiter les nouveaux recrutements et favoriser le départ de certains fonctionnaires. Les effectifs de la fonction publique après s'être accrus régulièrement de 1973 à 1986, ont ensuite diminué sensiblement (- 10 % entre 1986 et 1992) (Duruflé, *op. cit.*). Durant la même période, les

⁸ A Dakar, l'âge maximum est de 59 ans.

salaires de la fonction publique ont baissé, pour se retrouver en 1992 à niveau inférieur de ceux de 1973 (moins 7%) (Duruflé, *op. cit.*). La crise se traduit par de graves conséquences sur l'emploi : le secteur moderne ne constitue plus un débouché majeur pour les jeunes, alors que dans le même temps le secteur informel n'a pas les capacités suffisantes pour accueillir les chômeurs.

À Dakar comme dans d'autres villes sahéliennes, on constate que la crise des années 80 a abouti à une plus grande mobilité et à une précarisation sur le marché de l'emploi salarié. La crise a eu aussi pour effet d'inciter de plus en plus de femmes à s'insérer dans la vie active, mais toutes n'y parviennent pas. Le retrait de l'État du marché de l'emploi, sous l'impulsion des mesures d'ajustement structurel, a conduit au chômage des plus jeunes, le secteur de la petite entreprise étant incapable en l'état actuel de prendre totalement le relais sur le marché de l'emploi (Antoine et al, 1998).

Yaoundé

Le Cameroun a connu une évolution économique plus contrastée, où une crise économique aiguë succède à des périodes de forte croissance : en effet, le Cameroun, de l'indépendance aux années 1985/1986, traverse des années de prospérité économique. De 1965 à 1977, ce pays a eu une croissance économique soutenue de 4% par an (Roubaud, 1994a). À la fin de la décennie soixante-dix, la découverte puis l'exploitation des gisements de pétrole vont favoriser le processus du développement économique du Cameroun : les recettes pétrolières font croître le PIB de près de 10% par an entre 1977 et 1985. Mais durant la même période, les dépenses étatiques s'accroissent (augmentation des salaires, accroissement des investissements publics). Dès 1986, la dépréciation du dollar et la baisse du prix du pétrole mettent un coup d'arrêt à la croissance économique et le pays entre dans une phase de dépression marquée par une chute de 38% du PIB par habitant entre 1987 et 1992 (Roubaud, 1994b).

Cette récession aura des conséquences importantes sur le plan social. L'État comprime ses dépenses non productives. Yaoundé, capitale politique et deuxième ville économique du pays, va être particulièrement touchée : le taux de chômage y a plus que triplé entre 1983 et 1993. Il est passé de 7% à 25%. Ce sont surtout les jeunes (moins de 30 ans) qui semblent les plus touchés (taux de chômage de 35% alors qu'il est de 15% pour les plus de 30 ans), en particulier les jeunes à la recherche de leur premier emploi (ils forment 60% de l'ensemble des chômeurs). La dégradation du marché du travail ne s'est pas traduite uniquement par la montée des taux de chômage mais également par un accroissement de la part du secteur informel dans l'économie. En 1993, le secteur informel occupe à lui seul 57% de la population active (contre 28% pour le public et 14% pour le privé). En outre, la part des salariés parmi les actifs occupés est passée de 63% en 1987 à 50% en 1993. À cette date, 75% des emplois créés le sont dans le secteur informel. Depuis 1996, la croissance économique est redevenue positive mais ses effets tardent à se répercuter sur les conditions de vie des populations.

Antananarivo

Antananarivo est la capitale de Madagascar, un pays qui, sur le plan économique, a connu une longue période de récession. Le pays dès l'indépendance connaît une période de quasi-stagnation durant plus de 10 ans (1960-1971), le PIB par tête croît à peine de 1% par an. Par la suite, l'économie malgache est entrée dans une phase de récession qui s'est poursuivie

pratiquement jusqu'en 1997⁹ (Roubaud et al., 1996). Le PIB par tête en 1995 atteint à peine 65 % du niveau de celui de 1960. La consommation par tête a suivi ce mouvement à la baisse dans les mêmes proportions. Cette dépression continue s'est traduite par une précarisation sur le marché de l'emploi, la proportion des chefs de ménage travaillant dans le secteur formel est passée de 70% aux indépendances à 46% de nos jours ; la part du secteur informel dans l'activité a crû de 20% à 41%, alors qu'au cours de la même période, on notait un net recul de la population active employée dans les services publics (de 26% à 13%) malgré une forte croissance du taux d'activité (de 41 à 61%) due à une poussée de la participation des femmes à l'activité économique (leur taux est passé de 15% à 53%). Mais cette main-d'œuvre abondante a plutôt contribué à l'explosion des petits métiers (artisanat, confection, etc.) et dans l'ensemble, les conditions de vie des populations n'ont cessé de se dégrader. Seule note favorable, la forte scolarisation, dont le taux se situe aujourd'hui à plus de 64%.

Comme on le constate, les trois métropoles ont traversé des conjonctures différentes, mais elles se retrouvent toutes les trois sous ajustement structurel et de connaissent au moment de l'enquête une dégradation plus ou moins accentuée de leur marché de l'emploi (chômage, précarité des emplois, baisse des rémunérations).

MARIAGE ET CYCLE DE VIE

Le mariage marque une étape importante dans la vie de l'individu. Il permet souvent la constitution d'un nouveau ménage, dont l'autonomie résidentielle est toutefois plus ou moins longue à se produire. La dynamique matrimoniale et la dynamique familiale conditionnent en partie celle du parc immobilier. Mais, inversement, l'état du marché de l'emploi ou du marché immobilier interagissent sur le marché matrimonial, l'absence de ressources ou de disponibilité de logements pouvant retarder le mariage. Pour envisager cette approche il faut donc appréhender la vie matrimoniale dans une perspective dynamique, et l'inscrire dans l'ensemble du cycle de vie de l'individu. Un autre intérêt de cette analyse réside dans la possibilité d'analyser aussi bien l'évolution du comportement des femmes que celle des hommes. Les difficultés matérielles auxquelles ces derniers sont confrontés dans la plupart des villes africaines (problèmes d'emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales) sont parmi les facteurs le plus souvent avancés pour expliquer le recul de l'âge au mariage des hommes (Nations-Unies, 1988 ; Antoine et Nanitelamio, 1991 ; Donadjé, 1992).

Quatre événements ont donc été retenus pour cette analyse : la première union, le premier emploi dans le secteur formel (le premier emploi rémunéré pour les femmes), la naissance du premier enfant, l'autonomie résidentielle (avoir accès à un logement indépendant¹⁰). Les différents calendriers des événements étudiés permettent de calculer un âge médian¹¹ à chacun de ces événements, âge considéré comme représentatif de l'âge auquel une cohorte a connu cet événement. Pour chaque événement pris en considération, nous avons donc calculé l'âge médian pour les individus déjà présents dans la capitale à l'âge de 15 ans¹². Ainsi pour chaque génération nous avons une série de quatre âges médians correspondant à quatre moments qui marquent l'entrée en vie adulte.

⁹ Ces deux dernières années, la croissance est redevenue positive.

¹⁰ Pour les femmes il s'agit soit de leur propre logement, soit de celui de leur conjoint.

¹¹ Rappelons que l'âge médian à l'événement est l'âge auquel la moitié des effectifs de la cohorte a déjà connu l'événement.

¹² Les migrants arrivés dans la capitale après l'âge de 15 ans sont donc exclus de l'analyse, ainsi que les individus qui quittent la capitale avant de connaître l'événement étudié. Nos données concernent donc essentiellement une population née ou socialisée dans la capitale.

[Inclure ici les figures 2, 3, 4]

Pour expliciter notre démarche, prenons l'exemple de la situation à Antananarivo. Dans cette ville, les hommes semblent connaître d'une génération à l'autre la même histoire simplement décalée dans le temps. La génération la plus ancienne a trouvé un premier emploi formel à 22,9 ans. L'entrée dans la vie professionnelle précède de peu le début de la vie familiale propre de l'individu. En effet, l'entrée en union a lieu vers l'âge de 24 ans et l'arrivée du premier enfant à l'âge de 25,8 ans. La résidence autonome étant la dernière étape, presque deux ans plus tard, à l'âge de 27,7 ans. La génération suivante connaît le même ordonnancement des événements (Figure 2a) avec un décalage bien plus marqué entre le début de la vie active (le premier emploi formel est obtenu à 23,2 ans, sensiblement au même âge que la génération précédente) et le début de la vie familiale. Plus de 7 ans s'écoulent entre le début de la vie professionnelle et l'accession à une résidence autonome, soit 3 ans plus tard que la génération 1943-52. Entrée en union et arrivée du premier enfant connaissent également un recul de deux ans. Ces événements familiaux se sont produits dans les années 80, où apparemment les conditions pour constituer son ménage semblaient plus difficiles. La génération la plus jeune s'aligne plus ou moins sur la génération intermédiaire avec une légère précocité de tous les événements.

Cet agencement se retrouve en partie chez les femmes (Figure 2b)¹³. Pour la génération 1943-52 et la génération 1953-62, le premier emploi rémunéré¹⁴ est concomitant au début de la vie en couple. Mais c'est surtout entre la génération intermédiaire et la génération la plus jeune que les comportements sociaux évoluent le plus. Les jeunes filles (après avoir suivi plus longtemps des études), rentrent plus rapidement dans la vie active et occupent un emploi rémunéré plus d'un an avant leurs aînées. L'entrée en union est elle-même plus tardive, ainsi que l'arrivée du premier enfant, mais l'intervalle de temps entre les deux événements reste presque identique soit environ 1 an. Enfin l'accès à un logement autonome se produit à un âge bien plus tardif. Il s'écoule 2,5 ans entre l'arrivée du premier enfant et l'autonomie résidentielle. Les premières années de la vie du couple se déroulent en étant hébergé chez d'autres personnes. Bien que les femmes travaillent en plus grand nombre et accèdent plus rapidement à un emploi, l'installation « dans la vie » du jeune couple reste étalée dans le temps comme pour les générations précédentes.

Apparemment l'âge d'entrée en union évolue peu à Antananarivo, toutefois les données recueillies nous permettaient de connaître l'âge auquel l'union était formalisée. On constate alors que dans cette ville les unions débutent de plus en plus sous la forme d'union consensuelle, et que la formalisation (à la mairie ou lors d'une cérémonie religieuse) est de plus en plus tardive. L'âge médian à une union formelle passe de 25,8 ans à 28,6 ans pour les hommes et de 22,4 ans à 28,2 ans pour les femmes. Les difficultés économiques contraignent une partie des personnes les plus défavorisées à retarder la formalisation de leur union (Antoine et al, 1999).

¹³ Rappelons qu'il n'y pas « symétrie » des comportements des hommes et des femmes. Les femmes de l'échantillon ne sont pas les conjointes des hommes de notre échantillon, et certaines d'entre elles ont épousé des hommes appartenant à des générations plus âgées. De même pour les hommes qui peuvent être mariés à des jeunes femmes âgées de moins de 25 ans au moment de l'enquête.

¹⁴ En ce qui concerne l'emploi féminin, nous avons retenu, dans les 3 villes étudiées, l'accès au premier emploi rémunéré comme indicateur de la vie active, car moins de la moitié des femmes exercent dans le secteur formel.

Dans les deux autres capitales, objet de ce travail, les bouleversements sont plus importants. Ainsi à Dakar, on constate pour les hommes tout d'abord une très nette dégradation sur le marché de l'emploi (Figure 3a.). L'âge d'accès à un emploi formel passe de 22 ans pour la génération la plus ancienne à 32,2 ans pour la plus jeune. Alors que l'âge auquel les hommes ont leur premier enfant évolue peu (de 28,7 ans à 29,9 ans), l'âge d'entrée en première union recule considérablement passant 26,7 ans à presque 32 ans. Enfin la situation résidentielle se détériore car l'accès à l'autonomie résidentielle est de plus en plus tardive ¹⁵. Pour la génération intermédiaire 12 ans s'écoulent entre le premier mariage et l'accès à un logement indépendant pour le ménage. On retrouve en partie ce schéma chez les femmes. Les Dakaroises accédaient tardivement à un emploi rémunéré, souvent lorsqu'elles étaient contraintes à prendre en charge leur ménage suite à une séparation ou à un veuvage. La détérioration de la situation économique conduit plus de femmes à trouver un emploi rémunéré pour face aux dépenses du ménage. Cette détérioration des conditions de vie se répercute sur le mariage, l'âge médian passant de 15,7 ans pour les plus âgées à 23 ans pour la génération la plus jeune. L'âge de début de vie féconde varie peu, corroborant ainsi certains travaux récents (Delaunay, 1994 ; Thiriat, 1998) montrant qu'il existe en Afrique une dissociation de plus en plus marquée entre début de la vie sexuelle et entrée en union. Concomitamment aux hommes, l'autonomie résidentielle est de plus en plus tardive.

A Yaoundé la situation se dégrade également, l'âge d'entrée en union recule, mais dans des proportions moindres que celui de l'autonomie résidentielle. Du côté des femmes, le recul de l'âge au mariage est également très sensible : il passe de 18,7 ans à 24,3 ans. L'accès à un emploi rémunéré demeure également tardif. Enfin, dans cette ville également, on ne note guère d'évolution dans le début de la vie féconde.

La dégradation des conditions de vie contribue à différer l'entrée en union dans les capitales, principalement pour les hommes, et on peut émettre l'hypothèse que le recul de l'âge au mariage des femmes découlent en partie d'une « pénurie » d'hommes sur le marché matrimonial. Toutefois, le phénomène le plus marquant concernant les couples est celui de l'accession de plus en plus tardive à un logement indépendant : il y a dissociation marquée entre mariage et autonomie résidentielle du couple.

STATUT MATRIMONIAL, STATUT FAMILIAL ET LOGEMENT

Une autre façon d'appréhender les relations entre statut matrimonial et statut de résidence consiste à élaborer une variable synthétique du statut matrimonial et familial que nous dénommerons position dans le cycle familial. On peut réduire le cycle familial à sept grandes catégories : célibataire encore chez ces parents, célibataire hors du domicile parental, en situation de monoparentalité (avec enfants à charge), en union sans enfant, en union avec des enfants, en union polygame ¹⁶ et enfin séparé (ou veuf) sans enfant. La position des individus dans le cycle familial évolue évidemment au cours de leur vie. Qu'en est-il si l'on met en

¹⁵ L'âge médian ne peut être calculé pour la génération la plus jeune environ 40 % seulement de la cohorte a connu l'événement à 34 ans.

¹⁶ Paradoxalement, cette situation est difficile à appréhender pour les femmes dans l'optique biographique. Si les femmes peuvent facilement déclarer si elles ont ou non des co-épouses au moment de l'enquête, il leur est plus difficile de décrire la vie matrimoniale de leur conjoint ou de leurs conjoints successifs. Souvent la femme est tenue dans l'ignorance du mariage de son époux avec une autre femme. C'est ce genre de questions concernant la vie d'une tierce personne qui sont le moins bien renseignées dans l'enquête biographique. Signalons enfin que nous n'avons qu'un seul cas de polygamie dans l'enquête de Antananarivo.

relation statut d'occupation du logement¹⁷ et position de l'individu dans le cycle familial ? Pour chacun des sexes, nous avons calculé pour 100 individus, à l'âge de 30 ans, résidant dans la capitale à cet âge et appartenant à la même génération, les proportions respectives selon la position dans le cycle familial et le statut d'occupation du logement.

La sortie de l'hébergement constitue une étape importante du processus d'émancipation des individus. Dans de nombreuses sociétés cette étape est le prélude à la constitution d'un nouveau ménage. Dans les pays occidentaux, les évolutions d'une génération à l'autre sont généralement dues aux changements dans l'institution du mariage, à des difficultés économiques liées à l'insertion professionnelle, et à la prolongation des études supérieures. Le schéma semble différent dans les villes africaines. On l'a vu précédemment dans les trois sociétés étudiées, le mariage précède l'autonomie résidentielle. Une proportion importante des individus est donc encore hébergée à l'âge de 30 ans, et cette proportion va largement croissante, en particulier pour les hommes à Dakar (Figure 6a). Environ 48 % des hommes de la plus vieille génération étaient hébergés à l'âge de 30 ans et près de 59 % pour la génération la plus jeune. Ce recul de la sortie de l'hébergement est moins manifeste à Antananarivo (Figure 5a). La génération la plus âgée compte 38 % d'hébergés et la plus jeune 42 %. Les changements relevés ne sont pas radicaux, les enfants restent un peu plus longtemps chez les parents, ce qui va certainement de pair avec la prolongation des études. Par contre à Yaoundé (Figure 7a) alors que la proportion de jeunes encore hébergés à l'âge de 30 ans était relativement faible pour les deux générations les plus anciennes (autour de 26 %), ce taux atteint 40 % pour la plus jeune. Pour les femmes on assiste à la même évolution : la proportion d'hébergées tend à augmenter dans les trois villes.

[Inclure ici les figure 5, 6, 7]

Tant pour les hommes que pour les femmes, une première constatation s'impose. La proportion d'hébergé à l'âge de 30 ans augmente ces dernières années, et parmi eux la part des enfants hébergés par leurs parents biologiques, particulièrement à Dakar et à Antananarivo. Même à Yaoundé, où l'on ne comptait aucune femme célibataire encore chez ses parents à l'âge de 30 ans, la proportion atteint près de 4 % pour la génération la plus jeune. En contrepartie, chez les hommes, la proportion d'hommes célibataires résidant ailleurs que chez les parents et hébergés par d'autres parents ou des amis ne progresse pas à Dakar, et progresse peu à Yaoundé et Antananarivo dans les deux dernières générations. Les hommes déjà mariés et ayant des enfants résident moins sous le toit d'un autre ménage à Yaoundé et Antananarivo, ce phénomène est par contre très marqué à Dakar et tend à prendre de l'ampleur. La location (et dans une moindre mesure la propriété) concerne essentiellement les individus déjà mariés à l'âge de 30 ans et ayant déjà des enfants à Antananarivo. La pluralité des situations chez les hommes est plus grande dans les deux autres villes. Ainsi à Dakar en grande partie des célibataires seuls ou en groupe à l'âge de 30 ans occupent des logements autonomes. À Yaoundé on trouve aussi une proportion importante de jeunes couples sans enfant qui occupe une résidence autonome.

En ce qui concerne les femmes, l'évolution est à peu près identique. Cependant deux différences majeures avec les hommes méritent d'être soulignées : la polygamie à Dakar et Yaoundé¹⁸ et les situations de monoparentalité. Dans l'ensemble, moins de jeunes femmes sont encore logés chez leurs parents à l'âge de 30 ans, essentiellement en raison d'une vie en

¹⁷ Pour les femmes mariées, « hébergées » par leur conjoint, le statut d'occupation du logement correspond à celui du mari.

¹⁸ Les hommes de 30 ans sont encore trop jeunes pour être polygames.

couple plus précoce que chez les garçons. Les situations de monoparentalité sont plus diverses d'une ville à l'autre. Si le phénomène semble légèrement diminué à Antananarivo, il demeure relativement important à Yaoundé (ou environ 15 % des femmes âgées de 30 ans sont concernées) et prend de l'ampleur à Dakar. Les situations de monoparentalité dans la capitale sénégalaise, relativement rares pour les générations les plus âgées, atteignent la même proportion qu'à Yaoundé pour la génération la plus jeune. À Dakar, la plupart des femmes qui sont concernées par cette situation sont essentiellement hébergées alors qu'à Yaoundé une partie d'entre elles réside dans un logement autonome. Aussi bien à Dakar qu'à Yaoundé la proportion de femmes en situation de polygamie diminue. Notons que la majorité des ménages polygames sont autonomes sur le plan résidentiel.

Le retard de l'âge au mariage et éventuellement l'augmentation des ruptures d'union conduisent à une pluralité de situation matrimoniale et donc à une grande diversité des situations familiales (Vimard, 1997), surtout du fait de la cohabitation de plusieurs noyaux au sein d'un ménage. Il n'y a donc pas un modèle unique d'évolution de la famille en milieu urbain, mais prévaut une diversité des situations. A Yaoundé et dans une moindre mesure à Antananarivo, c'est plutôt le repli sur l'unité conjugale qui domine. A Dakar, il n'est pas rare de rencontrer 3 ou 4 générations cohabiter sous le même toit. Dans l'ensemble, l'âge médian à l'accès à une résidence autonome étant plus élevé que l'âge de début de vie en couple, cela implique que de nombreux couples vivent les toutes premières années de leur union sous le toit d'une tierce personne. Il apparaît clairement qu'à Dakar, la situation sur le marché du logement est certainement plus tendue que dans les deux autres villes.

CONCLUSION

Au delà des différences, ce sont surtout les similitudes et les traits communs aux trois villes qui méritent d'être relevés. La situation du mariage et celle du logement sont largement comparables sur certains aspects. Dans les deux villes, on assiste à un retard de l'âge au mariage, retard dû en grande partie aux difficultés économiques liées à la crise de l'emploi. En ce qui concerne l'accès au logement, paradoxalement, mariage et venue d'un enfant ne constituent plus pour les jeunes générations une incitation suffisante à devenir locataire de son propre logement. Les jeunes générations de ces trois villes doivent faire face à des difficultés identiques d'accès à l'emploi, au logement ou de constitution de leur famille. Ils accèdent donc plus tardivement à un statut d'adulte à part entière.

Les indications tirées de ces enquêtes biographiques permettent de retracer les évolutions sur une trentaine d'années. La plupart indiquent que l'accentuation des difficultés économiques au cours de la dernière décennie a eu des conséquences directes sur la constitution des ménages. Leur formation de plus en plus tardive accroît de façon substantielle la taille des ménages existants. L'ajustement à des conditions économiques de plus en plus sévères s'opèrent par un repli sur la cellule familiale plus ou moins élargie. Les analyses faites par ailleurs sur ces trois villes confirment que les changements mis en évidence résultent en grande partie des blocages sur le marché de l'emploi, et qu'ils s'opèrent indépendamment des effets de structure (élévation du niveau d'instruction, composition selon l'origine géographique ou ethnique, évolution des mentalités, etc.). Les plans d'ajustement structurel se sont accompagnés d'un ajustement au sein des ménages, et les changements structurels concernent plus particulièrement les comportements démographiques et sociaux, dont on mesure encore mal l'ampleur.

BIBLIOGRAPHIE

Antoine Ph., Bocquier Ph., Fall A. S., Guisse Y. et Nanitelamio J., 1995 : *Les familles dakaroises face à la crise*, IFAN, Orstom, Ceped, Dakar

Antoine Ph., Bocquier Ph., Razafindratsima N., Roubaud F. (éds), 1999 : *Biographies de trois générations dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête BIOMAD-98*, CEPED, collection Documents et manuels, Paris (à paraître).

Antoine Ph. et Nanitelamio J., 1991 : "More single women in African cities : Pikine, Abidjan and Brazzaville", *Population English selection*, n°3, p. 149-169.

Antoine Ph., Ouedraogo D. et Piché V. (éds), 1998 : *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, l'Harmattan, Paris, 279 p.

Antoine Ph. et Pilon M., 1998 : *La polygamie en Afrique : quoi de neuf ?* La Chronique du CEPED, n° 28, Janvier-Mars 1998, Paris, p. 1-4.

Burnham P., 1987 : Changing Themes in the Analysis of African Marriage, in *Transformations of African Marriage*. D. Parkin et D. Nyamwaya (ed), International African Seminars New Series, no. 3, Manchester University Press :37-54.

CERPOD, 1996 : *Les jeunes en danger*, Résultats d'une étude régionale dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest, Bamako, 48 p.

Delaunay V., 1994 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais* : Paris, CEPED, 326 p. (Les Études du CEPED, n° 7).

Donadjé F., 1992 : *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin* : Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain/Institut de Démographie, Académia, 222 p.

Durouflé G., 1994 : *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, Karthala, Paris, 222 p.

Hertrich V. et Pilon M., 1997 : *Transitions de la nuptialité en Afrique* : Paris, CEPED, 27 p. (Rapport de recherche, n° 15).

Goldman N. and Pebley A., 1989 : The Demography of Polygyny in Sub-Saharan Africa, in *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*. Ron Lesthaeghe (ed). University of California Press. pp. 213-237.

Kaufmann G., Lesthaeghe R. et Meekers D., 1988 : Les caractéristiques et tendances du mariage, in : Tabutin D. (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-247 : Paris, L'Harmattan.

Kouamé A., Beining E., Gueye A., Kuepié M., Kishimba N., 1999 : L'enquête "Crise et insertion urbaine à Yaoundé", in *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques* édité par Groupe de réflexion sur l'approche biographique, INED, IRD, Réseau Socio-Économie de l'habitat, Collection Méthodes et savoirs, p. 221-240

McDonald P., 1985 : "Social organization and nuptiality in developing countries", in : Cleland J. and Hobcraft J. (éds.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114 : Oxford, Oxford University Press.

Nations unies, 1988 : *First Marriage : Patterns and Determinants* : New York, Department of International Economic and Social Affairs, ST/ESA/SER.R/76.

Pilon M., 1991 : Contribution à l'analyse de la polygamie. *Etude de la Population Africaine* No 5, UEPA, Dakar, pp. 1-17.

Pison G., 1986 : La démographie de la polygamie, *Population*, n° 1, INED, Paris, pp.93-122.

Roubaud F., 1994a : « Le modèle de développement camerounais (1965-1990) : de la croissance équilibrée à la crise structurelle ? » in *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Courade G (dir.), Karthala, 1994 p.52-72.

Roubaud F., 1994b : « Le marché du travail à Yaoundé (1983-1993) ; la décennie perdue », *Revue Tiers Monde*, N°140, p.751-778.

Roubaud F. et Ravelosoa R., 1996 : « Dynamique de la consommation d'Antananarivo (1960-1995) et les stratégies d'adaptation des ménages face à la crise » in *Économie de Madagascar*, n°1, Déc. 1996, Banque Centrale, Institut National de la statistique.

Thiriart M.-P., 1998 : *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*. Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n° 16).

Vimard P., 1997 : Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne, in *Familles du Sud* édité par A. Gautier et M. Pilon, Autrepart, n°2, éditions de l'Aube/Orstom, p. 143-159.

Figure 2a : Évolution de l'âge médian à différents événements pour les trois générations (Antananarivo, sexe masculin)

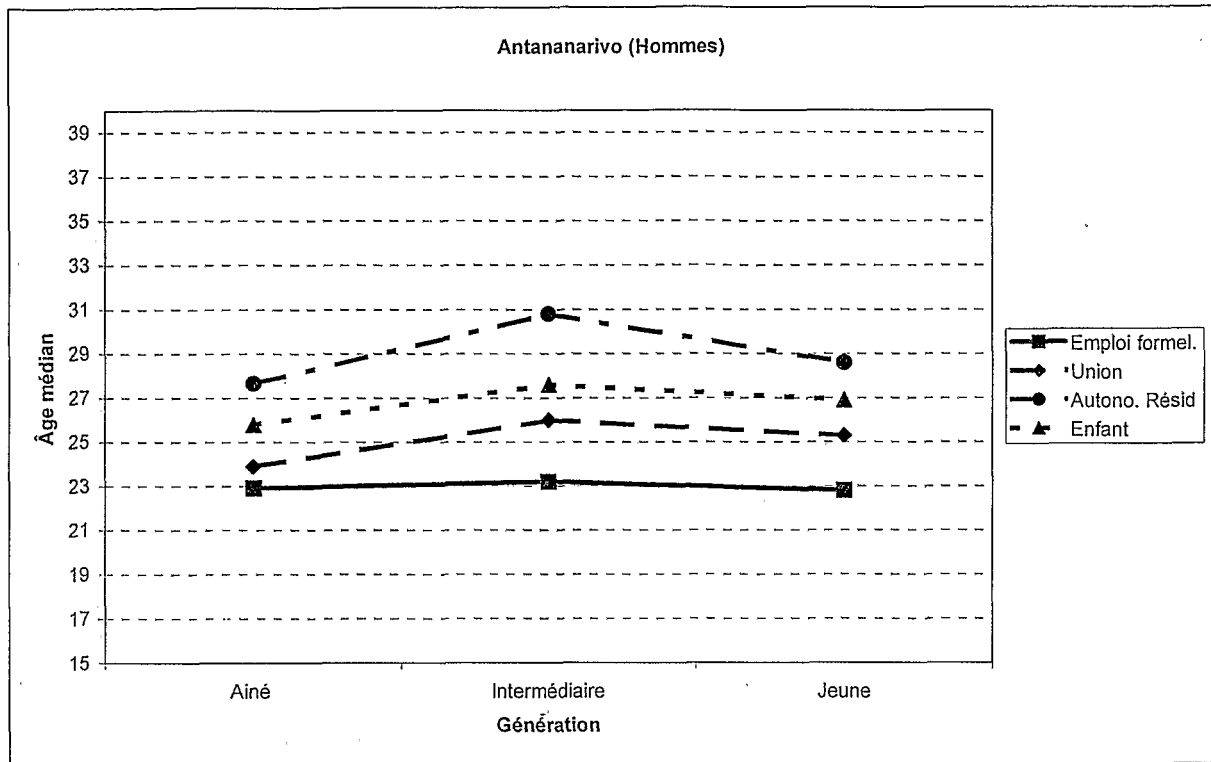


Figure 2b : Évolution de l'âge médian à différents événements pour les trois générations (Antananarivo, sexe féminin)

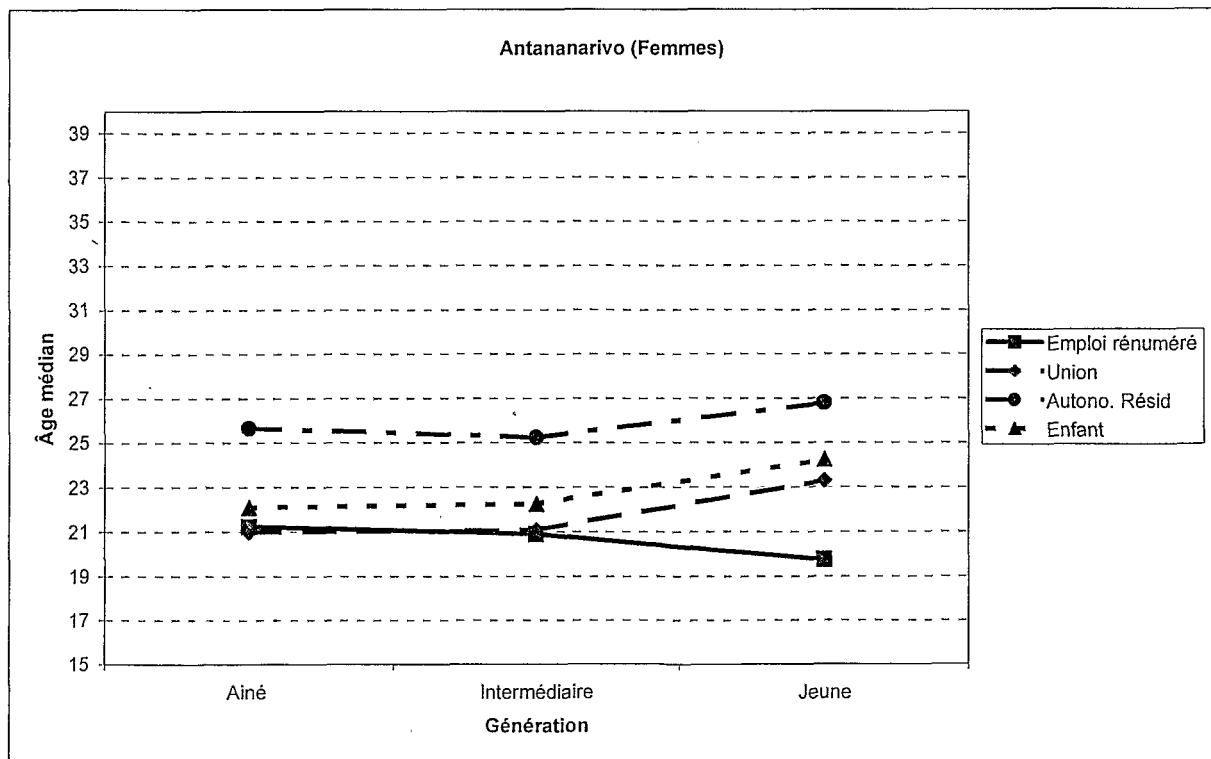


Figure 3a : Évolution de l'âge médian à différents événements pour les trois générations (Dakar, sexe masculin)

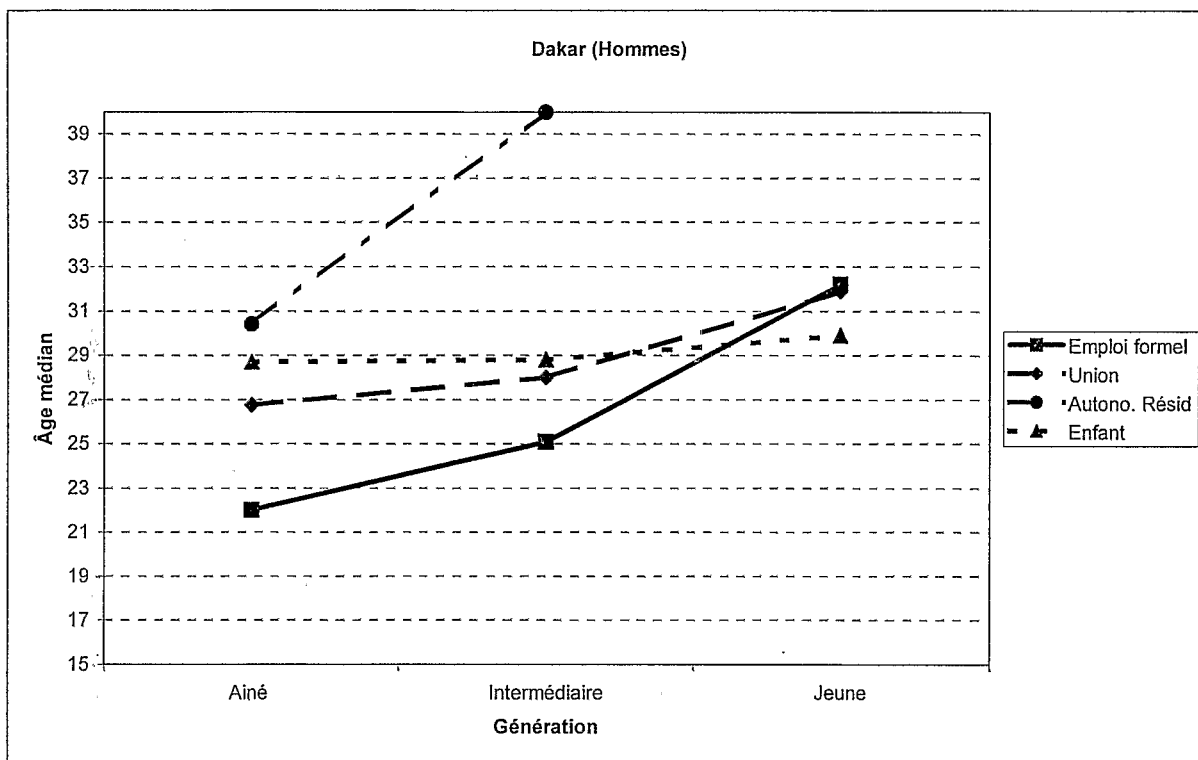


Figure 3b : Évolution de l'âge médian à différents événements pour les trois générations (Dakar, sexe féminin)

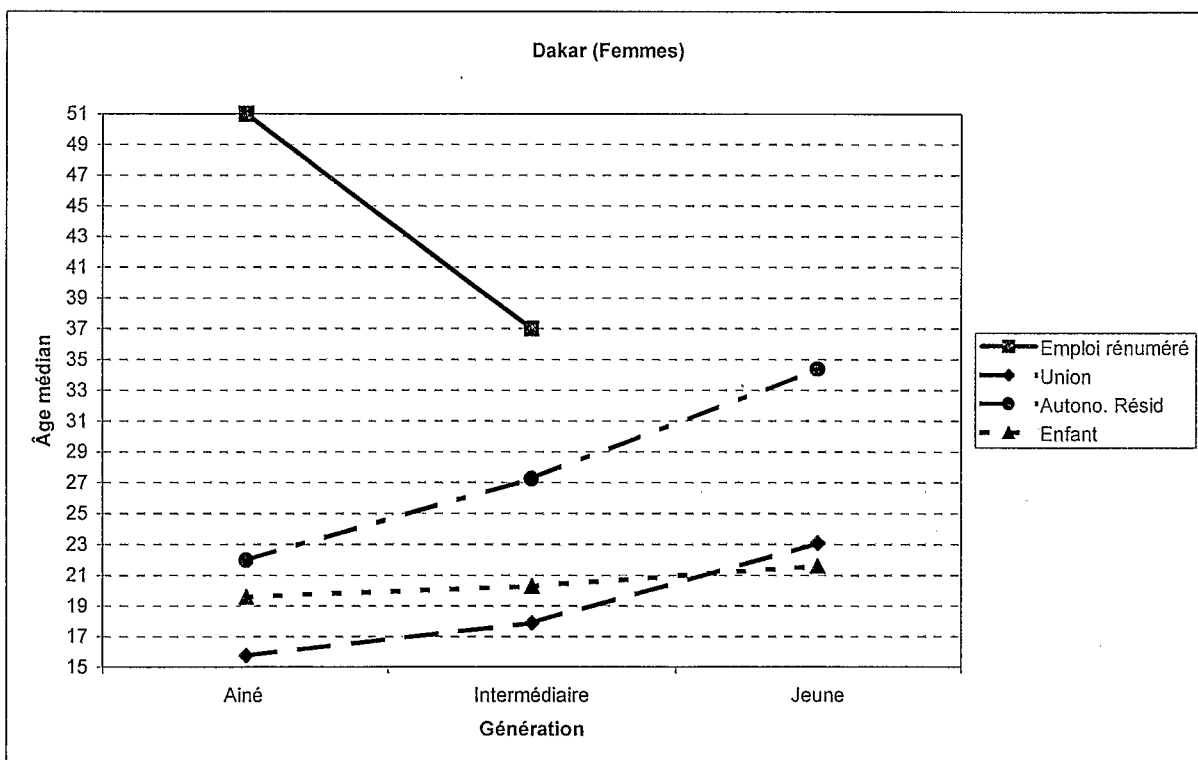


Figure 4a : Évolution de l'âge médian à différents événements pour les trois générations (Yaoundé, sexe masculin)

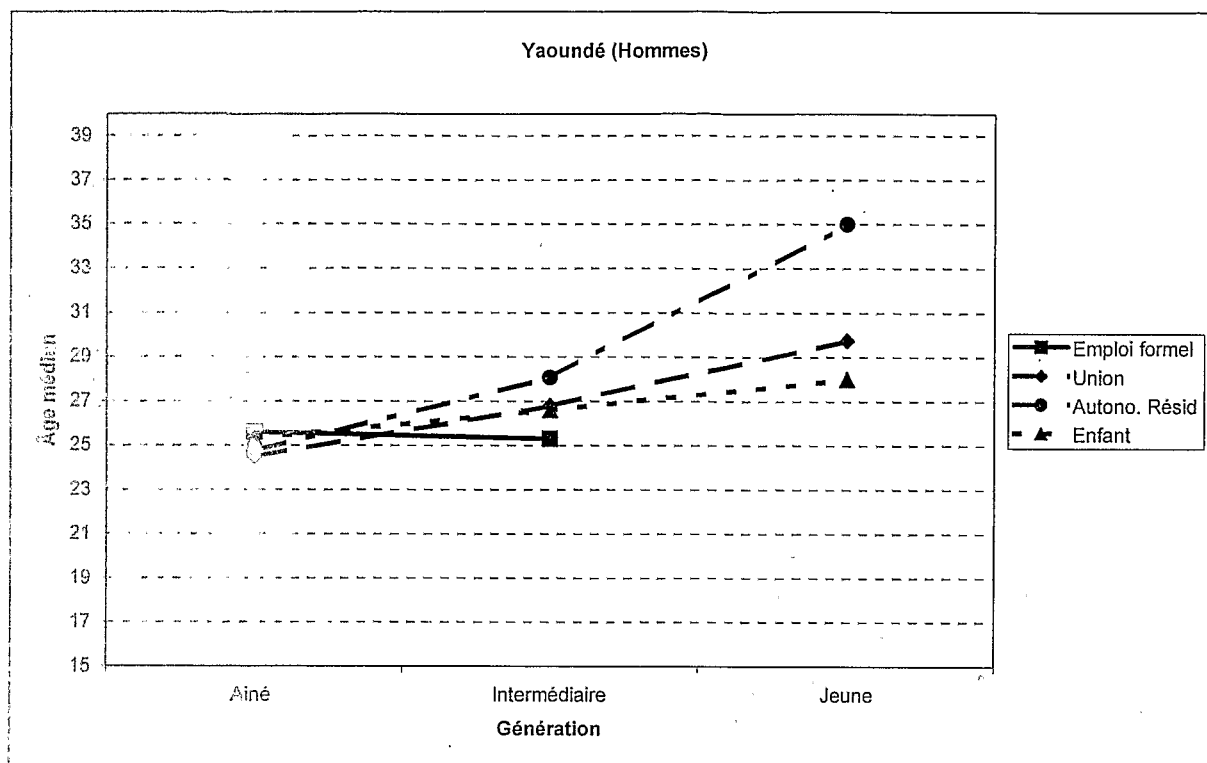


Figure 4b : Évolution de l'âge médian à différents événements pour les trois générations (Yaoundé, sexe féminin)

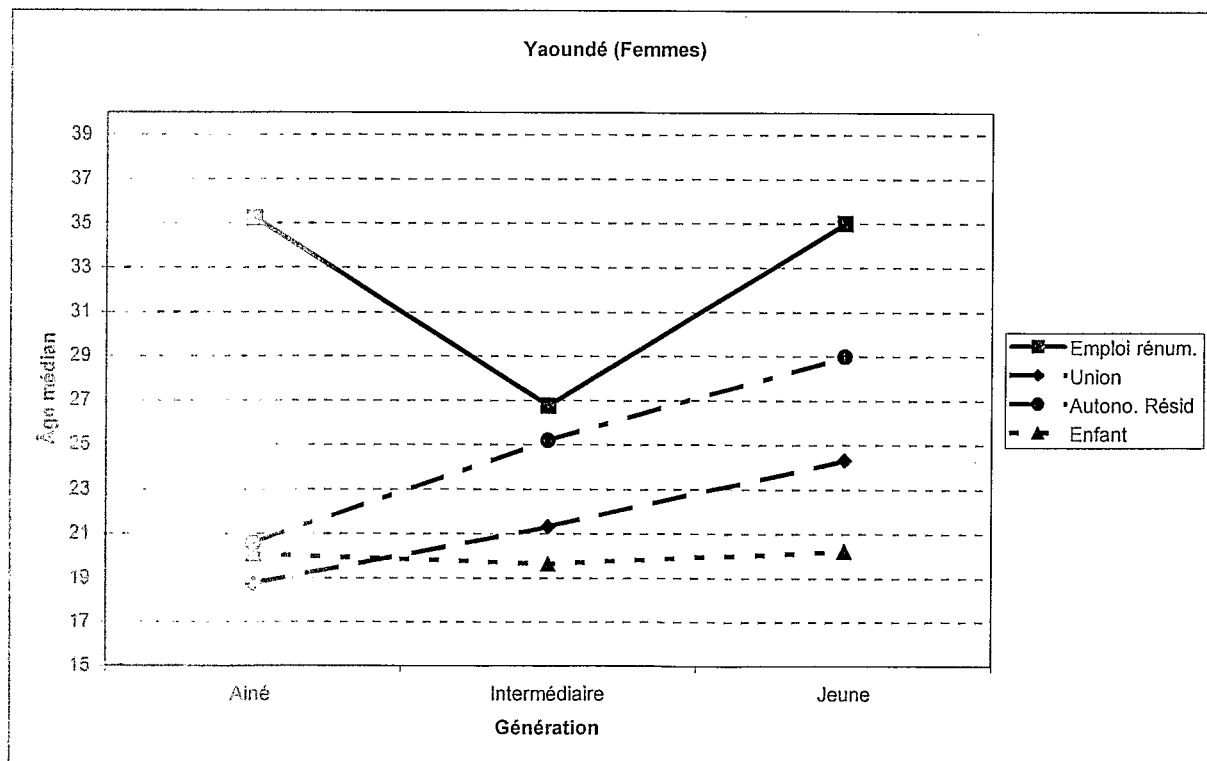


Figure 5a : Statut d'occupation du logement et cycle familial à l'âge de 30 ans
(Antananarivo, sexe masculin)

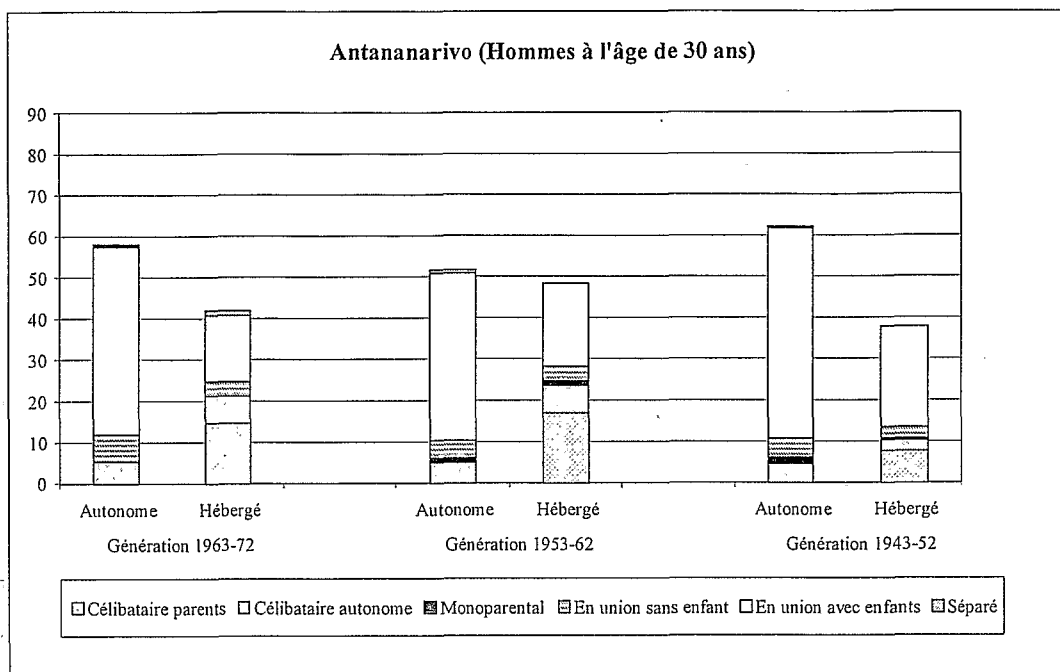


Figure 5b : Statut d'occupation du logement et cycle familial à l'âge de 30 ans
(Antananarivo, sexe féminin)

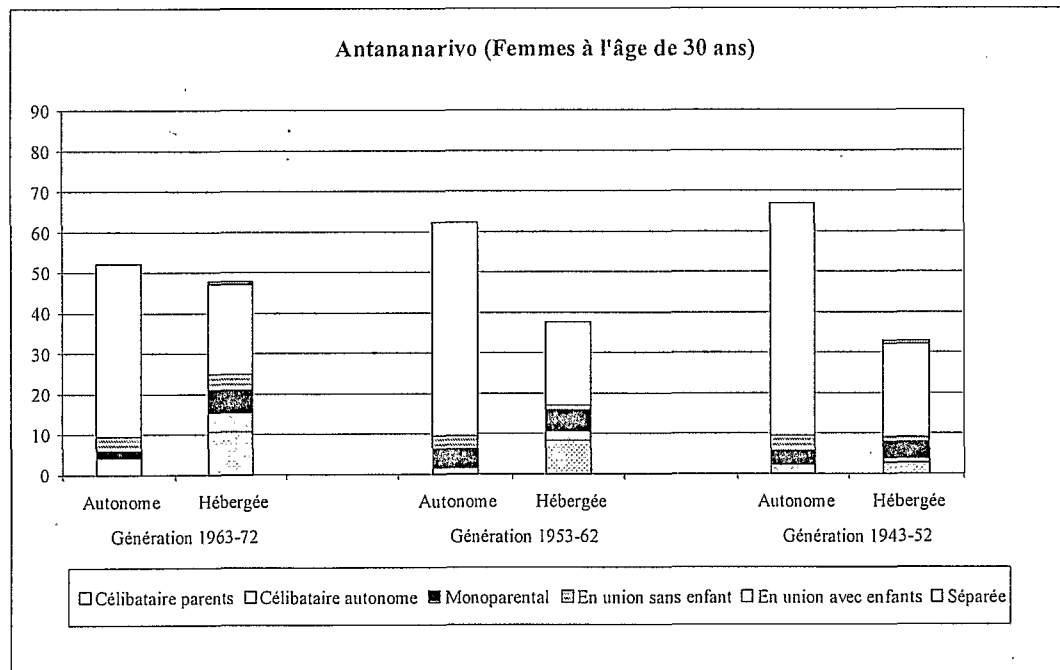


Figure 6a : Statut d'occupation du logement et cycle familial à l'âge de 30 ans (Dakar, sexe masculin)

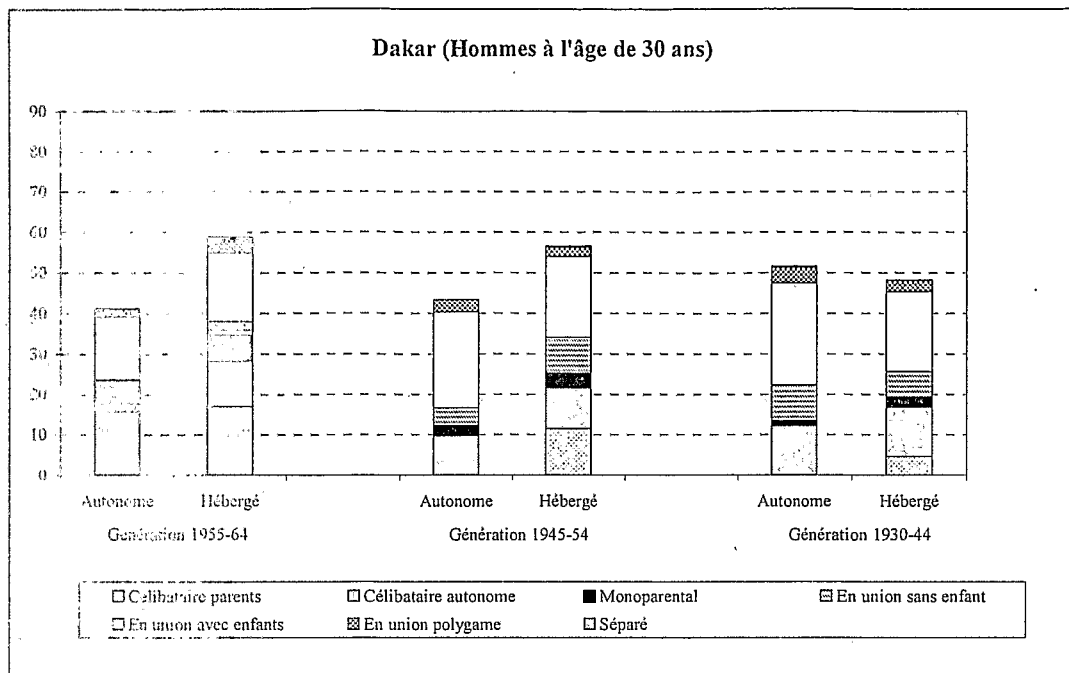


Figure 6b : Statut d'occupation du logement et cycle familial à l'âge de 30 ans (Dakar, sexe féminin)

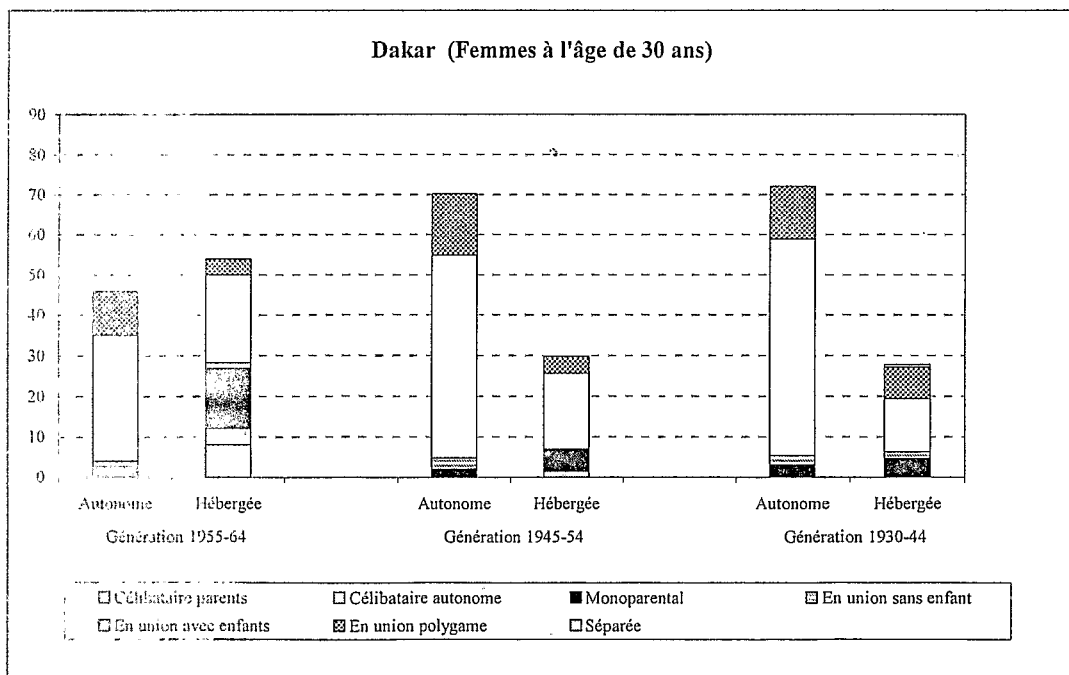


Figure 7a : Statut d'occupation du logement et cycle familial à l'âge de 30 ans
(Yaoundé, sexe masculin)

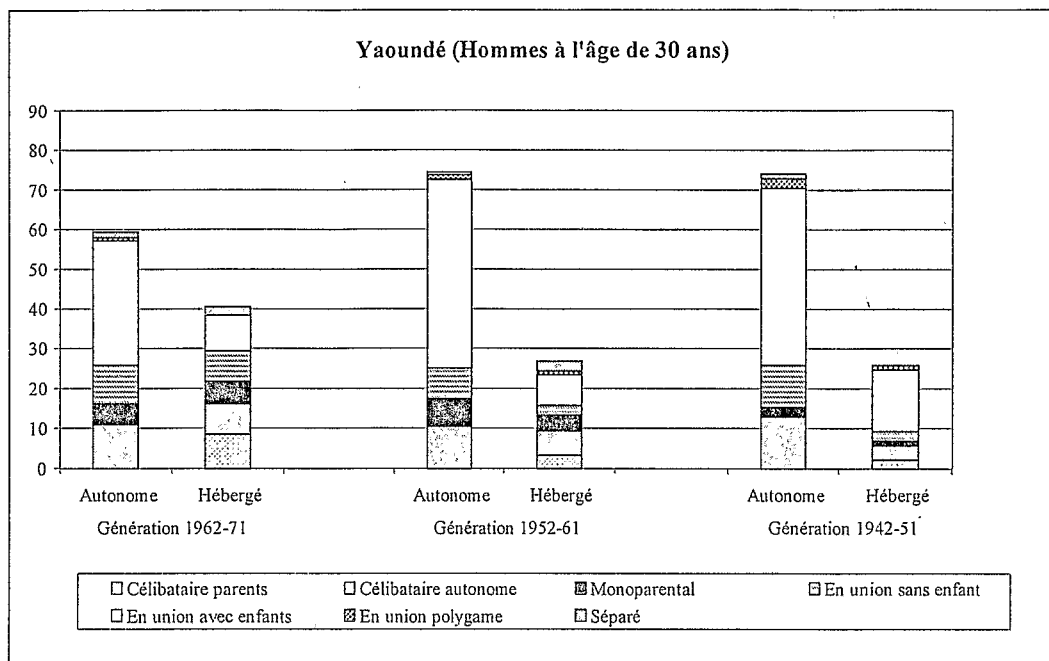


Figure 7b : Statut d'occupation du logement et cycle familial à l'âge de 30 ans
(Yaoundé, sexe féminin)

